



mission  
**cinéma**

## Service numérique de déclaration d'immatriculation (**SNDI**)

### MODE OPERATOIRE POUR LES RÉGISSEURS

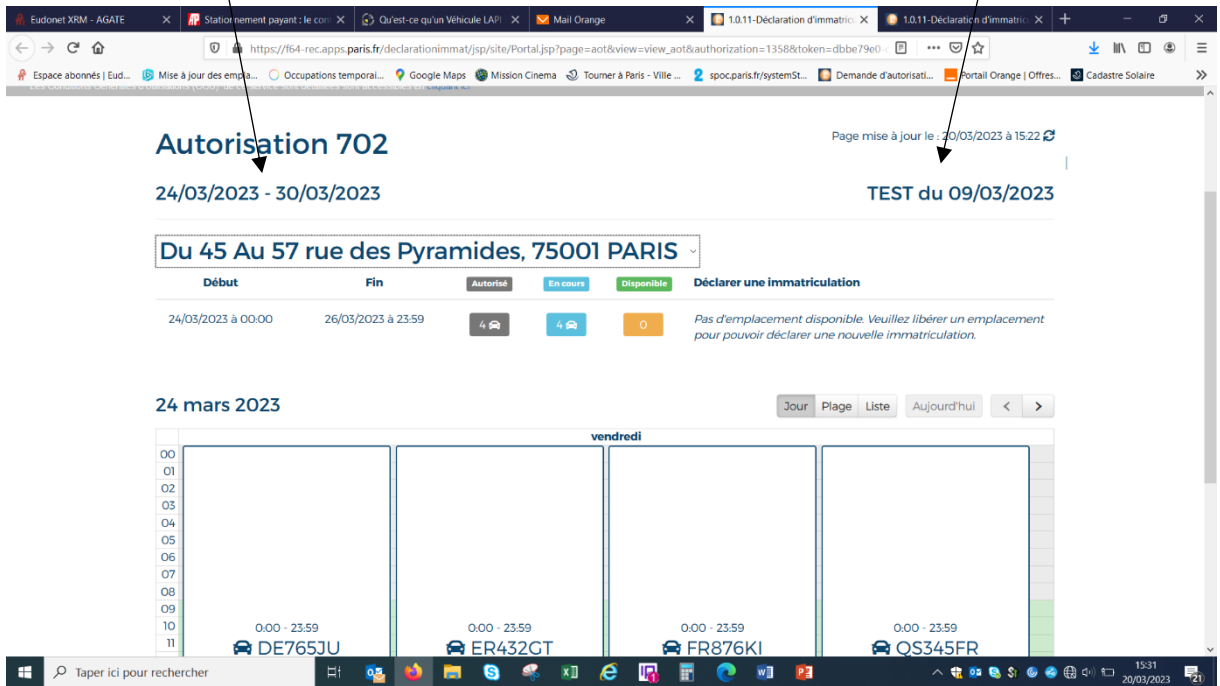
Le Service Numérique de Déclaration d'Immatriculation (SNDI) est une application qui vous permet de **saisir vos plaques d'immatriculations afin de prouver que vous avez payé votre stationnement** quand les véhicules de type LAPI scanneront vos véhicules.

Lorsque votre demande de tournage sera autorisée, vous recevrez un courriel vous informant que vous pouvez accéder à SNDI via un lien.

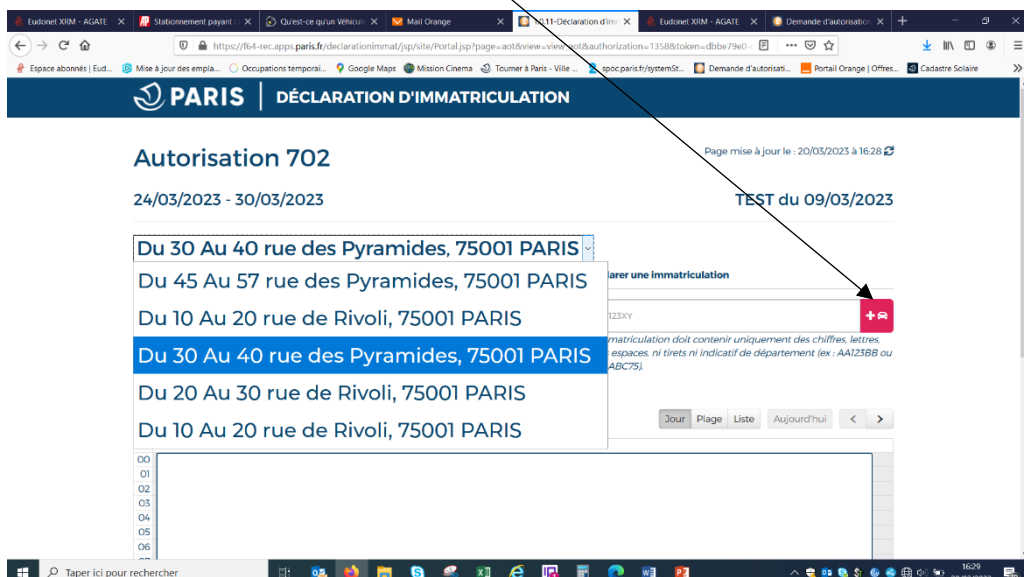
- 1) En cliquant sur ce lien vous arrivez sur le service numérique dans votre navigateur internet : les dates de début de ventousage et de fin de décor y sont notées, le nom du projet également.

Date de début et fin de stationnement

Nom du projet



L'application se présente sous forme d'un menu déroulant où chaque ligne du menu est une rue qui correspond à un ou plusieurs stationnements d'un même type de véhicule. Vous devez noter le N° de la plaque du camion correspondant puis appuyez sur l'icône rouge :



## 2) Une demande de confirmation apparaît ensuite

### Confirmation de la déclaration d'immatriculation pour l'autorisation 702

Du 30 Au 40 rue des Pyramides, 75001  
PARIS

Du 28/03/2023 à 00:00 au 30/03/2023 à 23:59

Véhicule léger (< 3,5t)  
AZ456GT

Merci de vérifier le récapitulatif ci-dessus.

En déclarant ce numéro d'immatriculation, vous indiquez que le véhicule est stationné sur le site.

En cas d'erreur sur les informations transmises, un Forfait Post Stationnement (FPS) pourra être apposé sur le véhicule.

Lorsque le véhicule quittera le site, vous pourrez arrêter cette déclaration et déclarer un autre numéro d'immatriculation pour cet emplacement si besoin.

Ce numéro d'immatriculation sera visible par les autres utilisateurs de ce lien de déclaration uniquement pendant la présence du véhicule sur site.

RETOUR

DÉCLARER

Validez en cliquant sur **DECLARER**.

## 3) Vous devez saisir les plaques d'immatriculations de tous vos véhicules stationnés dans cette rue un par un jusqu'à ce que le nombre de véhicules disponibles soit 0.

The screenshot displays the 'Autorisation 702' interface. At the top, it shows the location 'Du 30 Au 40 rue des Pyramides, 75001 PARIS' and the dates '24/03/2023 - 30/03/2023'. A 'TEST du 09/03/2023' label is visible in the top right. Below the location, there are buttons for 'Autorisé', 'En cours', and 'Disponible'. The 'Disponible' button is highlighted with a green background and the number '2'. A red button with a plus sign and a car icon is also present. A text input field contains 'AB123XY'. Below this, a note states: 'L'immatriculation doit contenir uniquement des chiffres, lettres, sans espaces, ni tirets ni indicatif de département (ex : AA123BB ou 1234ABC75)'. At the bottom, a calendar view for '28 mars 2023' (mardi) shows a grid of hours from 00 to 11. A car icon with the license plate '34ERT67' is shown at the bottom of the grid, with the time '0:00 - 23:59' indicated.

4) À chaque stationnement déclaré vous recevez un mail de confirmation sous cette forme :

### Déclaration d'un numéro d'immatriculation pour l'autorisation N°702

Nous vous confirmons la déclaration du numéro d'immatriculation DE765JU en tant que Véhicule léger (< 3,5t) le 24/03/2023 00:00.

Lorsque le véhicule quittera le site, vous pourrez arrêter cette déclaration et déclarer un autre numéro d'immatriculation pour cet emplacement si besoin.

Pour rappel, vous pouvez accéder à la déclaration en cliquant ici [https://f64-rec.apps.paris.fr/declarationimmat/jsp/site/Portal.jsp?page=aot&view=view\\_aot&site=1562&token=66e025ee-bf52-414f-a36d-5e8b7d4850f8](https://f64-rec.apps.paris.fr/declarationimmat/jsp/site/Portal.jsp?page=aot&view=view_aot&site=1562&token=66e025ee-bf52-414f-a36d-5e8b7d4850f8)

**Important : vous pouvez à tout moment revenir sur la déclaration via le lien présent dans le mail et modifier la plaque d'immatriculation en cas de changement de véhicule.**

**Attention : Pour saisir une plaque d'immatriculation identique sur 2 décors dans la même journée, il convient de supprimer le numéro de la plaque du premier décor dans SNDI après le départ du camion et de rentrer alors à nouveau cette plaque dans le second décor.**